

# MISE EN PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE RÉSEAUX QUALIFICATION DES BESOINS

## Méthodologie d'aide à la définition des objectifs pour une collectivité

### 1. Quelles sont les obligations réglementaires applicables à mon système d'assainissement collectif ?

#### Documents à rechercher

- les textes réglementaires nationaux : Loi sur l'Eau, arrêté autosurveillance du 24 juin 2007 et son commentaire technique, circulaires ...
- les arrêtés préfectoraux d'autorisation de rejet,
- mise en demeure du préfet.....
- régularisation administrative des déversements au milieu

Remarques : Ce sont toujours les obligations les plus contraignantes au sein de ces obligations réglementaires qui s'appliquent

### 2. Qui peut m'aider pour mener à bien cette démarche (comité de pilotage) ?

- Service de Police de l'Eau (information sur la réglementation ....)
- Agence de l'eau (avis technique et aide financière)
- Exploitant (informations, expérience, avis technique, possibilité de financement)
- Bureaux d'études spécialisées (études, Avant Projet Sommaire (APS), Marché...)

### 3. Quels sont les éléments nécessaires pour mener à bien ce projet ?

(Dont je dispose ou que je peux me procurer auprès des autres acteurs (exploitant...))

#### Éléments indispensables :

- Plan des réseaux à jour
- Plan des sites de déversement ou de relèvement à jour
- Populations et industriels raccordés par rue  
(nombre d'abonnés eau potable, population saisonnière ....)

#### Éléments complémentaires - conseillés :

- Étude schéma assainissement récent (temps sec/pluie)
- Historique d'exploitation
- Inspections caméra
- Modélisation du réseau à disposition (grosses agglomérations)

### 4. Quels sont mes problèmes (pour mieux définir mes besoins) ?

- Problème de capacité du réseau, raccordement de communes périphériques
- Problème de pollution particulière, présence d'une zone industrielle
- Problèmes d'exploitation (obstruction fréquente avec risque de débordement, inondation des particuliers, eaux parasites.... ...)
- Problème de gestion du patrimoine (réseau ancien...)
- Ouvrages réseaux à dimensionner (bassin de stockage, nouveau réseau, amélioration de réseau.....)
- Problème de coût d'exploitation
- Modélisation du système d'assainissement inexistante ou à améliorer
- Transmission, archivage, validation des données
- Exploitation des dispositifs d'autosurveillance
- ...

## 5. Quels sont mes besoins (donc mes objectifs) ?

### a) je n'ai pas de problème particulier

Je réponds à minima à la demande réglementaire (arrêté du 22 juin 2007) en équipant les surverses au milieu suivant leur importance.

Je définis le mode d'estimation des charges rejetées en MES et DCO

Pour les collectivités > 10 000 EH la mise en place des points caractéristiques permettra de suivre l'évolution du fonctionnement des réseaux

Je définis le mode d'exploitation des dispositifs d'autosurveillance

### b) j'ai des problèmes (voir liste ci-dessus (question 4)) :

Je vais au-delà de la demande réglementaire en optant pour une démarche plus complète d'équipement des réseaux qui me permettra de compiler les informations nécessaires à la résolution de ces problèmes.

Mes objectifs sont alors de rationaliser la gestion des réseaux et les investissements sur des critères d'efficacité mesurables :

- o Sectorisation et hiérarchisation des défauts
- o Amélioration de l'exploitation des réseaux (fréquence des curages....)
- o Définition de travaux d'amélioration (élimination d'eaux parasites, redimensionnement de collecteur...)
- o Optimisation du dimensionnement des ouvrages de stockage (bassin d'orage...)
- o Suivi dans le temps (base de programme de renouvellement/améliorations des réseaux existants)

## CONCLUSION

**Réalisation d'un programme de travaux adaptés  
Et poursuite de la démarche**

*cf. Organigramme de la démarche générale  
de mise en place de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement ci-après*